

JEUNE GARDE

journal du cercle rouge lycéen la source
et de la Ligue Communiste. supplément à
Rouge n° 148.

"ALLONS NOUS LAISSER LONG- TEMPS LES BRAILLARDS BRAILLER?"

Charpentier-père est proviseur au lycée Gramont de Tours. Il a fait installer des barbellés électriques et des caméras de T. V. Un lycée de rêve ! un seul défaut : les lycéens du lycée Gramont se sont mis en grève ^{pas} l'an dernier et ont coupé les barbellés ; les lycéens n'aiment pas les camps de concentration.

A la Source, Charpentier-fils n'a pas mis de barbelés : il n'en a pas les moyens et ça déparerait l'architecture... Mais il en rêve...

Charpentier-père trouve la "circulaire Guichard" (publiée par "Rouge") destinée à la répression systématique dans les lycées, il vient d'en écrire une autre...

Dans son introduction Charpentier écrit avec le style poétique d'un proviseur de province : "Nous tairons nous encore longtemps devant ce cheval de Troie gros de tous les agitateurs, ou oserons nous enfin faire face ? (...) allons nous laisser longtemps les braillards brailler ? (...) nous avons quelques armes faisons-en l'inventaire (...) il nous faut afficher notre implacable décision de ne pas tolérer les agitateurs ni ceux du dedans ni ceux du dehors (...) notre attachement à la liberté nous impose de trouver des moyens à l'échelle des périls (...) or, quelques mesures immédiates appliquées sans provocation, seraient susceptibles d'éviter l'extension de l'agitation lycéenne."

Après cette longue introduction verbeuse où sous prétexte de défendre "l'école laïque" Charpentier justifie toutes les brimades, toute la répression afin de rétablir "l'ordre moral" dans les lycées, heureusement plus ébranlés chaque jour, viennent ensuite les mesures concrètes qu'il conseille :

I) Précautions dès l'inscription. En demandant l'inscription de leur enfant, les parents s'engagent, par écrit, à ce que pour toute la durée de l'année scolaire leur fils ou fille respecte les textes réglementaires de l'Education Nationale et le règlement intérieur régulièrement établi. Cet engagement concerne particulièrement :

- a) l'absence aux cours
- b) la présence à toute soi disant assemblée générale non autorisée
- c) les inscriptions sur les murs ou le matériel
- d) l'agitation violente
- e) la manifestation concertée et collective contre les enseignants et le personnel de l'établissement
- f) la distribution de tracts

Le candidat contresigne cet engagement. Les parents et élèves reconnaissent la valeur conditionnelle de l'inscription. Si l'élève ne tient pas son engagement, la famille est avertie et un sursis peut être accordé. En cas de récidive, pour un fait grave, il est procédé à la radiation de l'élève par lettre recommandée.

II) Chaque année, réinscription de tous les élèves sur production du même engagement qui sera joint au dossier comme le précédent.

III) En cas de radiaiton, l'inscription au télé-enseignement est accordée d'office

IV) Tout enseignant et tout élève doit être responsable des actes accomplis et des paroles prononcées dans le cadre de ses activités de professeur et d'élèves. Cette responsabilité peut aller jusqu'à l'exclusion de l'école pour l'élève, et au retrait d'emploi pour le maître, sous réserve que ces mesures soient assorties de toutes les garanties de droit.

Après ces mesures, appelées "précautions" par Charpentier, viennent les "sanctions" :

- exclusion immédiate sans conseil de classe
- privation de bourses et d'allocations familiales
- poursuites judiciaires
- exclusion de tous les établissements d'enseignement public
- "refonte profonde du système de sanctions et des conseils de discipline" (citation).

Cela signifie-t-il le retour au fouet ? Les conseils de discipline seront-ils composés de flics ?

→ création de lycées "supérieurs" à niveau renforcé pour les lycéens dociles, les autres étant parqués dans des lycées avec un sous enseignement.

(Les lycéens dociles sont les fils de la bourgeoisie).
-réquisition de la force publique.

NON A L'ORDRE MORAL
NON AUX LYCEES CASERNES

NON AUX SANCTIONS POUR DELIT D'OPINION, POUR RAISON POLITIQUE
LIBERTE DE REUNION SANS CONTROLE DE L'ADMINISTRATION
LIBERTE D'ACTION POLITIQUE DANS LES LYCEES
LIBERTE D'AFFICHAGE SANS CONTROLE DE L'ADMINISTRATION
DROIT DE DISTRIBUTION DE TRACTS TANT A L'INTERIEUR QU'A L'EXTERIEUR
DU LYCEE.

CERCLE ROUGE LYCEEN LA SOURCE.

DEMANDEZ, LISEZ "ROUGE" hebdomadaire de la Ligue Communiste.
DE MANDEZ, LISEZ "JEUNESSE REBELLE" organe des cercles rouges.

(Mais ATTENTION si vous achetez "ROUGE" à la porte du
bahut , derrière ses fenêtres Charpentier vous espionne)